

**Décision n° 2024-78 du 9 septembre 2024  
portant nomination du chef par intérim du service central de gestion administrative  
et de paye de la direction des ressources humaines du Cerema**

**Le directeur général du Cerema,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

**décide**

**Article 1**

Monsieur Benjamin Blond, responsable du pôle de valorisation des compétences, est nommé chef par intérim du service central de gestion administrative et de paye de la direction des ressources humaines du Cerema à compter du 16 septembre 2024.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 9 septembre 2024

**Pascal Berteaud**  
Le directeur général



Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 11/09/2024.

Signature de l'intéressé précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

